

Fiche H2-f L'introduction de l'enseignement dans les écoles innues

Avant la venue des écoles officielles (gouvernementales) dans les communautés innues, ce sont les parents et la famille élargie qui enseignaient aux enfants. L'enfant apprenait en regardant et en écoutant. Les légendes racontées aux enfants étaient une source inépuisable d'informations. Il n'y avait que la langue innue et elle n'était en concurrence avec aucune autre langue.

La sédentarisation des Innus a amené la scolarisation obligatoire. Il y a eu la période des pensionnats et la naissance des écoles dans les communautés innues. L'école innue était à l'image des écoles québécoises. On y enseignait le français comme une langue maternelle et toutes les autres matières obligatoires.

L'introduction de l'enseignement de la langue innue s'est faite vers 1975, dans les écoles situées dans les communautés ou en dehors de celles-ci. La langue innue était enseignée comme une matière à raison d'une période par semaine, sans programme spécifique. C'est à ce moment que le besoin s'est fait sentir d'avoir une orthographe uniforme qui serve les objectifs spécifiques d'un enseignement scolaire et qui tiennent compte du fait qu'il existe plusieurs dialectes.